Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 janvier 2023

n° 003-23

Objet : ***RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la location de courte durée de camions-bennes à ordures ménagères à chargement vertical par grue auxiliaire***

• date de convocation le 20 janvier 2023 **• nombre de conseillers en exercice : 51**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Luc Berthoud à Corine Wolff - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Christophe Richel à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY
106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.
Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Bureau du 26 janvier 2023

délibération ***n° 003-23***

objet ***RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la location de courte durée de camions-bennes à ordures ménagères à chargement vertical par grue auxiliaire***

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution d'un nouvel accord-cadre à marchés subséquents relatif à la location de courte durée de camions-bennes à ordures ménagères à chargement vertical par grue auxiliaire.

Cet accord-cadre pluri-attributaire à marchés subséquents est attribué à trois opérateurs économiques.

Il est conclu pour une durée de deux ans, renouvelable une fois deux ans, soit une durée maximale de quatre ans. Le montant maximum par période est de 800 000 €ht.

La date limite de remise des offres était fixée au 18 novembre 2022.

Le offres ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :
- prix des prestations : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres du 18 janvier 2023 a attribué l'accord-cadre aux trois opérateurs économiques pouvant être retenus pour cet accord-cadre pluri-attributaire à marchés subséquents :
- Fispar,
- BOM Services,
- SAML.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu les articles L. 2125-1 1° et R. 2162-1 à R. 2162-12 du code de la commande publique,

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 18 janvier 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'accord-cadre relatif à la prestation de location de courte durée de camions-bennes à ordures ménagères à chargement vertical par grue auxiliaire, selon les modalités ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'accord-cadre à intervenir, et tous documents nécessaires à la passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Signature numérique le : 31/01/2023
Par : Philippe Gamen
Président de Grand Chambéry

ACCUSE DE RECEPTION
CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **003-23**

Objet de l'acte :	RS - Attribution de l'accord-cadre relatif à la location de courte durée de camions-bennes à ordures ménagères à chargement vertical par grue auxiliaire
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	31 janvier 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20230131-lmc1H28848H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H28848H1

Date de transmission en Préfecture :	31 janvier 2023
Date de réception en Préfecture :	31 janvier 2023
Publication sur le site internet:	mercredi 01 février 2023